

Auch, le 20 juillet 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le Gers, département où il fait bon vivre ; alors, faisons tout pour y vivre longtemps.

**Le département du Gers a été une nouvelle fois endeuillé ce week-end.** Une personne a perdu la vie dans un accident de la circulation dimanche. Cela porte à 12 le nombre des personnes décédées sur nos routes depuis le début de l'année, soit un de plus par rapport à 2014 à la même période.

**Pour éviter des drames, une solution : respectons le code de la route, et respectons les autres usagers de la route.**

C'est le comportement du conducteur qui est en cause dans 9 accidents corporels sur 10.  
En changeant notre manière de conduire, en respectant scrupuleusement le code de la route, en s'interdisant tout comportement à risque, nous pouvons sauver des vies.

**L'insécurité routière n'est pas une fatalité.**

L'alcool, la vitesse, l'usage du smartphone au volant, la fatigue, l'inattention, l'usage de stupéfiants sont les principales causes d'accidents de la route. A cela s'ajoute le non-port de la ceinture de sécurité ou du casque, facteur aggravant les conséquences des accidents.

**Chaque infraction, même légère, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque peut avoir des conséquences dramatiques.**

**C'est la raison pour laquelle, les forces de l'ordre restent mobilisées et vont intensifier leurs contrôles durant cet été dans notre département,** en privilégiant la lutte contre les infractions les plus graves : alcool, stupéfiants, vitesse, smartphone au volant, non port de la ceinture de sécurité, non port du casque, non respect des priorités, ...

**« Sécurité routière – Nous sommes Tous responsables »**

\* \* \*

**Quelques chiffres :**

- **Alcool et stupéfiants :** En France, en 2014, l'alcool étant présent dans 28 % des accidents mortels, et les stupéfiants dans 23 % des accidents mortels (souvent ces 2 substances sont associées). Dans le Gers, en 2014, on retrouve ces 2 substances dans 1 accident mortel sur 5.

Rappel des sanctions en cas de conduite avec un taux d'alcool supérieur à 0,5g/l de sang : retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4500€ (9000€ en cas de récidive), peine de prison jusqu'à 2 ans (4 ans en cas de récidive)

Les sanctions sont aggravées lorsque l'alcool est couplé avec des stupéfiants : amende pouvant atteindre 9000 € et peine de prison jusqu'à 3 ans.



**Contact Presse :** Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat -

Tél. 05.62.61.43.68 - Portable . 06.34.31.26.98 - Fax. 05.62.05.47.09

\\Pref32-s2010-1\bucisi\COMMUNIQUES\COMMUNIQUES 2015\SECURITE\Csecurout2012015.doc

• **Smartphone** : Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, "kit mains-libres" ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Rappel des sanctions en cas de conduite avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque : amende forfaitaire de 135€ et retrait de 3 points sur le permis de conduire.

• **Non port de la ceinture de sécurité** : En France, en 2014, 21 % des automobilistes tués n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité. Dans le Gers, depuis le début de l'année 2015, 3 sur les 9 conducteurs d'automobiles qui ont perdu la vie, n'avaient pas attaché leur ceinture. Certaines vies auraient peut-être pu être sauvées.

Rappel des sanctions : amende forfaitaire de 135€ et retrait de 3 points sur le permis de conduire.

• **Non respect des priorités** (y compris sur les passage-piétons) : En France, en 2014, 14 % des accidents sont liés à des refus de priorité. Dans le Gers, on dénombre en 2014, 6 accidents mortels sur 20 avec un refus de priorité.

Rappel des sanctions : amende forfaitaire de 135€, retrait de 4 points sur permis de conduire et suspension pouvant aller jusqu'à 3 ans du permis de conduire.

**C'est la détermination de tous et l'implication de chacun qui pourront faire reculer durablement l'insécurité routière.**

Nous devons tous respecter les règles et être attentifs aux autres usagers de la route, en adoptant des gestes et des réflexes simples :

- tester notre alcoolémie avant de conduire si l'on a consommé de l'alcool,
- ne pas laisser nos amis prendre le volant lorsqu'ils ont bu,
- respecter les limitations de vitesse,
- demander au conducteur de ralentir quand il roule trop vite,
- ne pas rouler trop près du véhicule qui nous précède,
- utiliser nos rétroviseurs
- être attentifs aux deux-roues et aux piétons,
- mettre notre clignotant quand nous changeons de direction,
- laisser la priorité aux piétons sur les passages réservés,
- piétons, assurez-vous d'être vus avant de traverser, même sur un passage réservé,
- respecter les feux, les stops, les cédez-le-passage, les priorités à droite, ...
- attacher notre ceinture ou attacher correctement notre casque avant de démarrer le véhicule,
- ne pas téléphoner en conduisant...